



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 26 septembre 2011 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 08/2011 relatif au règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires ;
2. d'abroger le règlement communal sur les taxes de séjour et des résidences secondaires

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 26 septembre 2011.

Le Président


Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire


Isabelle Vouillamoz